



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.2/45/5
12 octobre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
Point 79 de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

Lettre datée du 2 octobre 1990, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Bangladesh,
transmettant la Déclaration des chefs d'Etat et de
gouvernement des pays les moins avancés

Au nom des pays les moins avancés Membres de l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous informer que la première réunion des chefs d'Etat et de gouvernement des pays les moins avancés s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le 1er octobre 1990, sous la présidence de M. Hussain Muhammad Ershad, Président du Bangladesh. Les participants à la réunion ont adopté une déclaration dont le texte figure en annexe.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 79 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent

(Signé) A. H. G. MOHIUDDIN

ANNEXE

Déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement des pays
les moins avancés

Les chefs d'Etat et de gouvernement des pays les moins avancés qui ont participé au Sommet mondial pour les enfants, se sont réunis le 1er octobre 1990 au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour examiner tous les aspects de la crise de développement endémique dans les pays les moins avancés. Ils se sont déclarés profondément préoccupés par la détérioration continue de la situation socio-économique des pays les moins avancés et ont noté que la baisse constante du niveau de vie dans ces pays et leur appauvrissement croissant constituaient un défi de taille pour l'ensemble de la communauté internationale.

Les chefs d'Etat et de gouvernement ont noté que l'impasse dans laquelle se trouvait le processus de développement des pays les moins avancés, qui est aggravée par la stagnation ou la diminution des ressources destinées au développement, la dette extérieure de plus en plus lourde, la résurgence des mesures protectionnistes, la forte diminution des prix des produits de base et la détérioration chronique des termes de l'échange, mettait à rude épreuve leur structure politique et sociale.

Les perturbations créées sur la scène internationale par la crise du Golfe accroîtront encore les difficultés de développement des pays les moins avancés. C'est pourquoi les chefs d'Etat et de gouvernement ont demandé instamment à la communauté internationale de prendre, à titre prioritaire, des mesures spéciales pour aider ces pays à faire face aux problèmes résultant de la crise.

Les chefs d'Etat et de gouvernement ont souligné qu'il fallait améliorer d'une façon décisive le rythme et la qualité du développement des pays les moins avancés pour atténuer les pressions qu'ils subissent. Ils ont en outre noté qu'afin de réactiver la croissance et le développement dans ces pays, il convenait de prendre des mesures efficaces pour les aider à surmonter leurs principaux handicaps structurels et réduire les obstacles extérieurs à leur développement. A cet égard, les chefs d'Etat et de gouvernement se sont félicités des résultats de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés adopté à cette conférence.

Les chefs d'Etat et de gouvernement ont exprimé leur ferme conviction que la communauté internationale, et notamment les partenaires développés des pays les moins avancés, appliqueraient intégralement les mesures internationales d'appui indiquées dans le nouveau Programme d'action de façon à compléter les efforts nationaux des pays les moins avancés. Ils ont en particulier lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle contribue davantage au développement des pays les moins avancés dans tous les secteurs importants de leur économie par un appui et une assistance accrus se traduisant par l'augmentation des flux de ressources extérieures pour le développement, y compris l'investissement direct étranger, des mesures globales d'allègement de la dette couvrant tous les types de créances, une plus grande facilité d'accès aux marchés et de nouvelles initiatives pour compenser d'une manière effective la baisse des recettes d'exportation des pays les moins avancés causée par les fluctuations des cours des produits de base.

Les chefs d'Etat et de gouvernement ont également noté que, s'agissant de la promotion des objectifs du nouveau Programme d'action, une responsabilité particulière incombait à l'Organisation des Nations Unies et aux organismes, organes, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies. Ils ont prié instamment le Secrétaire général de l'ONU de mobiliser toutes les ressources et de prendre les mesures nécessaires, en étroite collaboration avec tous les organismes, organes et institutions spécialisées des Nations Unies de façon que le système tout entier puisse relever le défi.

Les chefs d'Etat et de gouvernement ont souligné en particulier qu'il fallait renforcer et développer le Programme spécial de la CNUCED en faveur des pays les moins avancés afin qu'il remplisse complètement et efficacement son mandat, en tant qu'organe responsable de l'examen et du suivi à l'échelle mondiale de l'application du Programme d'action pour les années 90.

Les chefs d'Etat et de gouvernement ont également demandé instamment à toutes les institutions financières multilatérales, aux banques régionales et aux fonds de développement d'apporter l'aide requise aux pays les moins avancés et de tenir compte, dans tous leurs programmes et opérations, des besoins particuliers de ces pays.

Les chefs d'Etat et de gouvernement ont en outre pris note de la décision de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés d'inviter l'Assemblée générale à examiner la question de l'inscription de la Namibie sur la liste des pays les moins avancés, et ont appuyé cette décision.

Enfin, les chefs d'Etat et de gouvernement se sont félicités de l'initiative judicieuse prise par les pays les moins avancés, qui ont décidé de coordonner d'une manière plus systématique leur position de façon à pouvoir exprimer efficacement leurs préoccupations diverses et leurs priorités en matière de développement. Ils ont exprimé l'espoir de voir se poursuivre les efforts visant à améliorer leurs arrangements actuels en matière de coordination et à élargir le champ de cette coordination dans le cadre du système des Nations Unies, du Groupe des 77 et d'autres instances internationales.
